



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

catastrophes naturelles

Question écrite n° 9248

Texte de la question

M. Sergio Coronado interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, à l'égard de la tempête Sandy qui a fait une centaine de morts aux États-Unis et 67 dans les Caraïbes. Haïti, Cuba, République Dominicaine et la Jamaïque ont été particulièrement touchés. Il demande s'il serait possible de connaître l'ensemble du dispositif de sécurité prévu par le ministère des affaires étrangères pour venir en aide aux ressortissants français dans ce type de situation de catastrophe naturelle, et quelles sont les démarches entreprises pour le passage de Sandy dans cette région par les postes consulaires.

Texte de la réponse

De manière préventive, les postes plus particulièrement sujets aux risques liés à des catastrophes naturelles signalent les risques aux résidents ou voyageurs devant se rendre dans le pays. Ils le font de manière permanente, en le signalant sur la fiche « conseils aux voyageurs », en incluant ce risque dans l'élaboration du plan de sécurité du poste et, le cas échéant, en le signalant dans un mémento de sécurité pouvant être remis aux Français inscrits ou mis en ligne sur le site du poste. En cas d'imminence et/ou d'approche du risque, les postes proposent au centre de crise de mentionner ce risque en « Dernière minute » de la fiche « conseil aux voyageurs », ils adressent des téléalertes par textos ou courriels à nos compatriotes inscrits au registre. Dans ces cas, le site internet du poste est actualisé en conséquence, cela active le service de réseautage social en ligne et le flux des ressources Web. Chaque poste consulaire dispose d'un plan de sécurité, prévoyant en cas de nécessité absolue, le regroupement et, le cas échéant, l'évacuation de la communauté ; la décision d'évacuation ne pouvant être prise que sur décision interministérielle. Ainsi, bien que la protection de nos compatriotes, résidents ou de passage, relève tout d'abord des autorités du pays dans lequel ils se trouvent, les dispositifs décrits ci-dessus, sont mis en place en situation de crise avérée par les postes concernés et l'administration centrale. Ces mesures permettent d'accompagner nos compatriotes et de compléter les mesures mises en place par les autorités locales compétentes. Bien que les dégâts matériels et humains aient été importants durant le passage de l'ouragan Sandy, aucune urgence vitale n'a été signalée auprès de nos postes diplomatiques et consulaires, s'agissant de la situation de nos compatriotes. En amont de l'arrivée de l'ouragan, les Français ont été informés de l'évolution de Sandy par des mises à jour régulières de sites Internet et par des alertes adressées aux Français inscrits. Des cellules de crise ont été constituées au sein des ambassades afin de répondre aux appels téléphoniques de nos compatriotes, les permanences téléphoniques ont été renforcées (parfois à domicile) et des agents mis en alerte, les réseaux de sécurité ont été activés (chefs d'îlots). Les consuls honoraires ont également été mobilisés afin de s'enquérir de la situation de nos compatriotes après le passage de la tempête. Le centre de crise du ministère des affaires étrangères, et notamment son quart-veille, a été fortement mobilisé durant toute la période cyclonique en répondant aux interrogations des proches présents en France et le cas échéant, en assurant un relais entre les postes et les familles. Des alertes ont également été adressées par courriel aux voyageurs se rendant ou étant présents dans les pays touchés par les intempéries et inscrits sur le portail Ariane.

Données clés

Auteur : [M. Sergio Coronado](#)

Circonscription : Français établis hors de France (2^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9248

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6240

Réponse publiée au JO le : [8 janvier 2013](#), page 225